

1

# L'EDUCATION AU COEUR DE L'ECOLE POUR TOUS

AU CENTRE DES ELECTIONS

Nos questions - vos engagements

Février 2015 2

# L'EDUCATION ET L'ECOLE POUR TOUS

## Au centre des élections départementales

### Nos questions - vos engagements

L'éducation est la première priorité nationale (article L.111-1 du code de l'éducation). Il est un droit essentiel qui permet à chacun de recevoir les bases de sa construction individuelle et de son rapport à l'autre. Plus que jamais, après les attentats de début janvier, on comprend les enjeux d'une éducation réussie, facteur essentiel du développement social, culturel et économique.

Les acteurs de la communauté éducative jouissent d'une forte représentativité sur le département du Val d'Oise, et c'est à ce titre qu'ils sont légitimes à placer l'éducation au centre des débats en vue des prochaines échéances électorales des 22 et 29 mars 2015 qui aboutiront à l'élection de notre conseil départemental pour les 6 prochaines années à venir.

Quelles sont les valeurs des candidats en matière d'éducation et quelles sont les actions qu'ils souhaitent développer pour bâtir une société responsable de sa jeunesse et de son éducation ?

Dans cette perspective, cinq thèmes sont abordés dans ce questionnaire qui sera adressé à chaque binôme, têtes de liste candidats désirant recueillir les suffrages des électeurs.

Ces questions n'ont pas vocation à traiter tous les thèmes, mais les réponses apportées permettront de déterminer le degré d'implication de chaque parti dans le développement d'une politique éducative ambitieuse qui s'impose à nos yeux.

La Communauté Educative assurera dans ce sens une large diffusion de ce questionnaire, des réponses (ou des absences de réponses) qui seront apportées, par l'intermédiaire de ses réseaux, de ses relais ainsi que par les différents supports de communication dont elle dispose.

Nous vous proposerons aussi de venir en discuter lors de débats ou de rencontres. 3

# 1- 1° Quelle école voulons-nous pour demain ?

## Une école mixte

La mixité scolaire et la mixité sociale sont deux éléments essentiels dans le cadre de la réussite de tous les élèves. La qualité des transports, la diversité de l'habitation, la politique de l'urbanisme, l'implantation des logements sociaux, l'implantation des logements étudiants ainsi que l'application de la SRU participent de façon déterminante à cet objectif. Aujourd'hui, nous constatons des établissements scolaires dits « dépressifs » faute d'inscription d'élèves et « uniformes » quant à la composition socioprofessionnelle des familles. Cette situation est certainement aggravée par les dérogations accordées régulièrement sur la carte scolaire.

Malgré les progrès en termes de massification (secondaire, supérieur), la démocratisation de la réussite de tous est en panne. Le système éducatif semble trop sélectif et les évaluations conduisent à constater que le système éducatif français est très inégalitaire et favorise le déterminisme social.

- Quelles seront vos actions de conseiller départemental sur ces points ?

Cette question nous renvoie aux politiques de peuplement, aux politiques de logement et plus globalement aux conditions de vie des familles sur l'ensemble des quartiers. Autant de questions qui sont davantage du domaine des politiques nationales. Le Département doit pour sa part refuser de s'inscrire dans la logique de réduction budgétaire dans laquelle les gouvernements depuis 20 ans contraignent les collectivités territoriales. Il faut exiger de l'Etat les sommes exorbitantes dues au Département au titre du RSA notamment. Mais le Département a aussi ses propres responsabilités.

Je suis pour des collèges de proximité car cela doit faciliter la vie des familles, des élèves, des professeurs. La mixité scolaire dépend donc fortement de la mixité sociale à l'intérieur des quartiers. Créer la mixité sociale dans l'école passe donc par des politiques ambitieuses tant du point de vue économique que culturel. Les conditions de vie (salaires en hausse, accompagnement social de proximité performant, logements de qualité et parcours résidentiel diversifié dans sa commune) doivent aller de pair avec le niveau d'ambition revu à la hausse pour tous les collèges publics (formation des enseignants, conditions matérielles d'étude, insertion du corps professoral dans la vie socio culturelle de la commune).

En tant que Conseiller départemental j'agirai donc pour que le Conseil départemental accompagne les villes dans leurs efforts de construction de logements et proratisse ses aides au respect des communes de la Loi Duflot ; lie également les aides au développement économique, à la création d'emploi et à la redistribution des bénéfices des grandes sociétés envers les salariés ; investisse dans les services sociaux (assistantes sociales, crèches, associations complémentaires de l'école) ; soit incitatif envers les professeurs sur des projets éducatifs et culturels qui lient l'établissement scolaire à la commune. J'agirai pour augmenter le budget de fonctionnement des établissements scolaires en agissant sur les équipes techniques de proximité, en sortant de la précarité nombre d'agents techniques.

J'agirai en tant que conseiller départemental pour accompagner les établissements vers des projets d'excellence pour TOUS les élèves qui labellisent chaque Collège et donnent de l'ambition aux élèves et à leurs parents.

## □ Une école laïque

Au terme du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958, « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'état ». Ce principe de laïcité est rappelé à l'article L.141.1 du Code de l'Education. La laïcité est le ciment de notre société.

- Quelle est votre conception de la laïcité et quelles seront vos actions pour la faire vivre et respecter ?

L'école publique doit redevenir l'école de tous les enfants quelle que soit la confession de leurs parents. Cela ne se gagnera que par la réussite des élèves, la démonstration qu'en inscrivant son enfant dans un établissement public il a les meilleures chances de réussir ses études et donc de mieux préparer son avenir citoyen et professionnel.

La laïcité c'est le respect de toutes les croyances et de ne pas croire ou de croire en l'homme. Et pour cela aucune d'entre elles ne doit s'imposer aux autres.

L'apprentissage du fait religieux, de l'histoire des religions comme des diverses philosophies comme autant de constructions sociales et culturelles de l'humanité, déjà inscrit au programme de l'Education Nationale doit être développé dès le plus jeune âge et en particulier au Collège où les élèves sont en recherche identitaire.

Il s'agit de faits historiques avec leurs conceptions et aussi les atrocités commises en leur nom.

La laïcité, son histoire, ses difficultés de mise en œuvre doivent être connues des élèves et des projets permettant aux élèves d'en intégrer les principes doivent être développés. Un concours de la Laïcité (liberté d'expression, liberté de conscience) doit être mis en place.

Mais également le Conseil départemental aura à veiller à ce que des projets permettant aux élèves de construire leurs modes d'expression (journal, internet, musique, peinture, sculpture) soient développés avec les élèves eux-mêmes en mobilisant les professeurs et les partenaires socio culturels.

Des rencontres de libre échange sur la Liberté d'expression pourraient être organisées chaque année pour valoriser la richesse de la diversité et encourager les établissements à faire preuve d'audace, de créativité.

La gratuité de l'enseignement public doit être garanti par l'Etat et par l'ensemble des administrations qui ont en charge le fonctionnement des établissements publics. Cela vaut bien sûr pour l'enseignement lui-même mais aussi pour l'ensemble des projets socio éducatifs et culturels qui accompagnent ces enseignements. Ainsi les sorties et les voyages scolaires, directement liés à l'enseignement des programmes doivent être gratuits. Le Conseil départemental doit par sa Direction de l'éducation construire, avec la communauté éducative de chaque établissement, une charte des voyages et des sorties scolaires qui sera le cadre par lequel sera estimé le financement pris en charge par le Département.

## □ Une école émancipatrice

La jeunesse est un temps d'apprentissage et d'exercice citoyen. Acteurs du changement social, les jeunes sont inscrits dans des dynamiques intergénérationnelles. Pourtant, la dégradation de plus en plus visible de leur situation sociale empêche beaucoup d'entre eux de se projeter positivement dans le temps. Il est, dès lors, impératif d'envisager globalement l'éducation et l'insertion dans la société, en renforçant l'apprentissage de la citoyenneté.

Aujourd'hui, ces jeunes, ces citoyens directement concernés par les politiques publiques mises en œuvre, pourraient mieux s'investir dans le respect du pacte républicain s'ils apprenaient à devenir citoyens.

- Pensez-vous nécessaire que le Conseil départemental se réinvestisse dans les actions éducatives et notamment sur l'apprentissage de la citoyenneté pour chaque collégien ?

Bien évidemment c'est même fondamental.

Si oui, comment ?

Pour cela il doit comme je l'indiquais sur la question précédente développer les projets qui valorisent la construction de la citoyenneté de chaque élève.

Mais cet investissement passe aussi par la formation des acteurs. Ainsi les assistants pédagogiques, les personnels administratifs et les professeurs eux-mêmes doivent bénéficier de formations transversales menées ensemble car il s'agit de construire des projets où la cohérence de la posture éducative au sein de l'établissement est essentielle. Les Conseils départementaux doivent solliciter l'Etat pour bénéficier de l'apport de jeunes (femmes et hommes) qui interviennent dans les établissements scolaires au titre de leur Service Civique.

Des formations spécifiques doivent leur être fournies tant pour leur propre instruction que pour l'accompagnement de s projets des élèves.

## 2- L'égalité d'accès au système éducatif public

➤ La gratuité est l'un des principes essentiels de l'Education Nationale Au même titre que la laïcité, la gratuité de l'enseignement est un principe à valeur constitutionnelle.

Il apparaît très clairement que ce principe est aléatoire dans son application : livres complémentaires et cahiers d'exercices, livres d'enseignements obligatoires nécessaires au parcours de l'élève à acquérir par les familles, contributions demandées aux familles pour financer des sorties culturelles ou sportives... etc Nous constatons que les budgets des établissements pour financer notamment des projets pédagogiques incluant le matériel dédié sont complétés régulièrement par des ressources de nature commerciale : implantation d'antenne relais de téléphonie mobile, organisation d'événements, panneaux et affiches publicitaires... Le phénomène s'amplifie, créant ainsi une spirale concurrentielle inquiétante entre les établissements.

- Quelles sont vos propositions pour rendre effectif le principe de gratuité au sein des établissements scolaires ?

Je le disais plus haut la gratuité et un élément fondateur de l'égalité. Elle doit donc être réelle et l'ensemble des fournitures doivent être prises en charge par la collectivité. Cela suppose des budgets départementaux conséquents que l'Etat doit garantir pour qu'il n'y ait pas d'inégalités territoriales entre les Départements riches et les départements moins aisés.

Mais la gratuité c'est aussi la gratuité des transports scolaires. Aujourd'hui le coût du transport est un frein aux études notamment en Lycée et dans l'enseignement supérieur. Mais les élèves doivent aussi bénéficier de transports gratuits pour se rendre au musée, à des expositions, à des évènements culturels.

L'enseignement et l'éducation sont des investissements fondamentaux non des marchandises.

J'exigerai donc le financement par le Conseil général du Pass Navigo et son paiement au prorata des mois d'utilisation.

La gratuité passe aussi par la restauration. Le coût de la restauration au collège doit être réduit au maximum afin de favoriser la présence de tous les élèves sur le temps du repas, la cohérence éducative au sein de l'établissement.

En tant que Conseiller départemental j'exigerai le retour vers la formule initiale de Rest'o Collège qui permettait une participation plus large des élèves et ne faisait pas peser sur les familles moins en difficulté les tarifs plus favorables des autres élèves. Ce n'est pas aux familles de prendre en charge ce sujet mais à la collectivité car elle seule permet une assiette élargie à l'ensemble de la population du Val d'Oise.

#### ➤ Scolarité et Handicap

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, garantit la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire auprès de son domicile. Ces principes sont repris par les articles L112-1 du Code de l'Education.

- Quelles sont vos propositions sur ces points pour rédiger et assurer le suivi des plans personnalisés de scolarisation (PPS) ?

Il y a nécessité à créer des postes d'agents publics chargés de l'accompagnement de l'ensemble des procédures liées aux personnes porteuses de handicap.

Ces personnes doivent être intégrées à la fonction publique territoriale et doivent être recrutés à temps complet. Ce sont des postes de cadres de catégorie A ou B.

Ils doivent avoir pour mission de faire la jonction entre la MDPH, les établissements scolaires et leurs familles. Ils doivent mettre en place des actions de sensibilisation des publics, mettre en place des formations à l'accueil de personnes, d'élèves et de professeurs porteurs de handicaps, et contrôler la mise en œuvre des recommandations ou de la législation. Leur rôle de maillage entre l'établissement primaire, la famille, les professionnels médicosociaux suivant l'enfant manque cruellement aujourd'hui pour réduire le temps nécessaire à la prise en charge de l'enfant, à l'attribution éventuelle d'un AVS, et renforcer les actions de formation envers ses personnels.

- Quelles actions envisagez-vous pour faire respecter la Loi ?

Ces mêmes agents doivent avoir une mission de contrôle sur lequel ils seront d'autant plus performants qu'ils sont au cœur du dispositif.

Ils doivent être force de propositions envers le Conseil départemental sur les budgets nécessaires à déployer pour mettre chaque établissement en conformité à avec la loi.

Mais au-delà de ces agents, les représentants politiques que sont les Conseillers départementaux doivent avoir des missions précisés sur ces sujets, être eux-mêmes sensibilisés par des formations et avoir un droit de regard sur la conduite des décisions politiques prises par le Conseil départemental.

#### ➤ Education Prioritaire

La Ministre de l'éducation nationale vient de publier la carte de l'éducation prioritaire.

Nous constatons un déséquilibre important et nous pensons qu'une politique d'éducation prioritaire est indispensable dans une société aussi inégalitaire.

Au-delà de la gratuité au moins pendant toute la période scolaire obligatoire il s'avère nécessaire de repenser la carte scolaire et plus précisément la carte de l'Education prioritaire en veillant notamment à améliorer la mixité sociale dans les établissements du secondaire.

- Comment pensez vous que le Conseil départemental peut agir sur cette question ?

Il ne peut y avoir une bonne carte scolaire dans une mauvaise société. Penser le contraire serait un leurre. Il est donc nécessaire d'agir du citoyen à l'Etat pour une

redistribution véritable des richesses produites dans notre pays et ces richesses doivent être redistribuées proportionnellement à la part de richesse produite. C'est cette adhésion au projet sociétal et le sentiment de justice qu'il entraîne qui permettra de stabiliser des populations dans des quartiers en créant la mixité sociale dont on parle d'autant plus que l'on développe les politiques qui créent l'exclusion et les inégalités. Dans l'état actuel, tout en dénonçant ces logiques insensées, il convient d'agir en faveur des collègues les plus en difficulté en créant des politiques d'accompagnement des enseignants sur des projets ambitieux, en valorisant le travail collectif, l'entraide, la solidarité, l'innovation, la créativité et non la réussite individualiste et l'entre soi. Les financements du Conseil Général doivent être réservés exclusivement aux établissements publics pour permettre à ces derniers de devenir des pôles d'excellence.

### ➤ Soutien Scolaire

Les aides personnalisées et les stages gratuits de remise à niveau dans l'enseignement ne répondent pas aux besoins des élèves tout au long de leur scolarité. Parallèlement, les sociétés commerciales de soutien scolaire fleurissent et se développent malgré les termes pourtant clairs de l'article L. 111.1 al 6 et 7 du Code de l'Education.

- Pensez-vous souhaitable de développer des partenariats avec les associations complémentaires de l'Education Nationale pour organiser et renforcer le soutien scolaire parfois nécessaire ?

Il est indispensable de remettre à plat le système de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau.

Tout ce qui est du ressort d'un acte d'enseignement doit être traité par l'Education Nationale et non sous traité à des associations, à des sociétés commerciales ou aux familles.

Il est donc indispensable que l'Education Nationale s'interroge sur son propre fonctionnement, sur son organisation horaire de travail, sur l'amplitude des programmes et sur les méthodes pédagogiques.

Parallèlement la place des associations complémentaires doit être redéfinie et réorientée vers des projets novateurs, des projets sur la citoyenneté, sur le vivre ensemble, sur l'égalité filles-garçons, sur le rapport aux médias, à la violence, à la culture, à notre environnement et à la société multiculturelle dans laquelle nos enfants vont se développer.

Les associations complémentaires peuvent aussi avoir un rôle citoyen en aidant les élèves dans la recherche de leur parcours professionnel en lien avec les professionnels de l'orientation scolaire. Les stages de découverte du monde professionnel qui manquent aujourd'hui de sens et d'accompagnement pourraient alors trouver leur véritable place dans le parcours scolaire.

## 3 - La Vie scolaire

### ➤ La restauration scolaire

La restauration scolaire est une structure intégrée dans le cadre des obligations du service public.

Cinquante restaurants sont des cuisines de production, trente-cinq sont des offices de réchauffage livrés par les cuisines centrales publiques (Garges et Saint-

Leu) et vingt-quatre sont des offices d'assemblage desservis par des prestataires privés.

Nous souhaitons connaître vos projets, vos objectifs en matière de politique de restauration scolaire :

- Envisageriez-vous le déploiement sur l'ensemble des collèges, d'une cuisine de production intégrée?

S'il n'est pas possible d'imaginer une cuisine de production intégrée dans chaque établissement il est néanmoins possible économiquement de la réaliser à l'échelle d'un territoire pour un ensemble de six collèges maximum par site. Ces cuisines doivent alors être dotées de véritables équipes de professionnels de la restauration collective, formés et diplômés pour cela. La restauration en liaison froide a fait ses preuves et il est démontré que la qualité d'un tel service dépend essentiellement de la qualité des produits utilisés. Cela nécessite également des formations régulières des agents des cuisines relais dans chaque établissement avec la aussi des professionnels de la restauration pour la mise en œuvre d'un plan alimentaire de qualité.

- Que proposez-vous pour améliorer l'alimentation dans les collèges, les conditions d'hygiène et de sécurité liées à la préparation voire au transport de la nourriture?

Formations protéiformes des professionnels et de tous les agents participant au processus de fabrication, de livraison et de remise en température.

- Que proposez-vous pour que les restaurants des collèges deviennent des lieux de vie, de rencontre, de convivialité et d'éducation nutritionnelle ?

Tout d'abord il faut considérer que la restauration scolaire, dans le 1<sup>er</sup> degré comme dans le 2<sup>nd</sup> degré doivent être un droit inaliénable pour tout élève et aucune exclusion ne doit pouvoir être mise en place pour des raisons financières.

Il ne peut y avoir de lieux de vie, de lieux de rencontre, prôner l'éducation et la convivialité en maintenant ou en renforçant des modes d'exclusion.

Ensuite c'est par la qualité de l'encadrement des cuisines relais que l'on pourra travailler avec les élèves sur l'appétence aux plats proposés par la variété des produits et l'animation des restaurants scolaires.

Le temps de restauration avec tous les élèves doit être respecté et les conditions de restauration doivent être améliorées : insonorisation des salles de restauration, mobilier, agencement des salles, ...

Enfin il faut veiller à ce que les emplois du temps (surtout au Lycée) permettent que ce temps de restauration soit respecté.

➤ L'orientation

Aider les élèves à faire des choix personnels, en tenant compte des contraintes économiques et des exigences d'un système scolaire parfois peu lisibles : la tâche des parents, des élèves, des enseignants est rude.

- Quelle est votre point de vue sur l'utilité des CIO ?

Les CIO sont incontournables. L'orientation doit être portée par de véritables professionnels à l'écoute des élèves et de leurs besoins. Pour cela les CIO doivent au plus près des établissements voire même à l'intérieur des établissements. Ils doivent être davantage encore force de propositions de rencontres d'initiatives et d'appui envers les jeunes et leurs familles.

Des rencontres obligatoires doivent être mises en place tout au long de l'année.

Le Conseil départemental doit assumer la prise en charge de sa contribution au fonctionnement des CIO.

- Que pensez-vous de la bourse au stage mise en place par le Département pour les collégiens de 3<sup>ème</sup> ?



**Il s'agit d'une bonne initiative qui peut palier aux manques des réseaux familiaux qui dès lors pénalisent trop souvent les jeunes des milieux populaires.**

**Cette Bourse mérite d'être élargie à l'ensemble des Services publics situés sur le département et aux Services des collectivités territoriales. Il serait opportun que le Conseil Général donne lors d'un CDEN une étude sur la réalité de ces stages : nombre de stages réalisés par an, par branche professionnelle et par établissement.**

➤ **Santé, médecine scolaire, PMI**

**La médecine scolaire ainsi que l'éducation à l'hygiène et à la santé incluant des actions concrètes de préventions ne sont pas efficaces. Nous constatons à ce jour de nombreuses carences pour voir appliquer concrètement les dispositions des articles L541-1 et L542-1 et suivant du Code de l'Éducation.**

- **Que proposez-vous pour préserver la médecine scolaire dans les collèges ?**

**Il y a nécessité d'assurer un suivi individualisé des élèves à l'entrée et à la sortie du collège pour tout ce qui touche à leur santé.**

**Développer les relations avec les professionnels opérant dans le 1<sup>er</sup> degré et dans les Lycées. Accompagner sur le terrain les mesures et les professionnels pour tout ce qui concerne les enfants porteurs de handicaps.**

**Cela passe bien évidemment par une augmentation notable du nombre de médecins scolaires, une revalorisation de leur grille de rémunération comme celle des infirmières. Cela est du ressort de l'Éducation Nationale donc une compétence d'État qui doit être pleinement assumée et assurée.**

**La circulaire n° 2003-027 du 17 Février 2003 rappelle que l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à préparer l'élève à sa future vie d'adulte et développe la prévention à l'égard de l'autre.**

- **Quelles sont vos réflexions et vos propositions pour permettre l'application de cette circulaire sur l'éducation sexuelle des adolescents ?**

**Cette circulaire ne prévoit que 3 séances d'information annuelles dont la mise en œuvre est laissée à la libre appréciation des équipes éducatives. Le Conseil départemental peut et doit mettre à la disposition des collèges ses outils de communication et ses professionnels des réseaux de santé pour faciliter l'information, sensibiliser les jeunes et leurs parents, renforcer l'information en direction des familles.**

➤ **Transports scolaires**

**Le transport des jeunes pour rejoindre leur établissement scolaire public représente le préalable indispensable pour qu'ils aient accès au collège.**

- **Quelles sont vos orientations politiques sur les problèmes de transports scolaires dans le Val d'Oise ?**

**Les transports sont obligatoires ils doivent donc être gratuits et pris en charge par la collectivité territoriale de référence. Ces transports doivent concerner aussi bien le temps scolaire proprement dit que les activités périscolaires et les projets éducatifs développés en relation avec l'établissement scolaire.**

## **4 - L'entretien et l'équipement des collèges**

➤ **Le déploiement du plan numérique**

**Le plan numérique des collèges dans le Val d'Oise est un plan d'équipement ambitieux que le Conseil Général a décidé depuis maintenant presque 6 ans. Il permet d'équiper les collèges sélectionnés en Tableau Numérique Interactif (TNI), en Espace Numérique de Travail (ENT). L'investissement devrait être réel et permettre aux enseignants de s'en saisir pour l'introduire dans leur pratique pédagogique. Par ailleurs, il faut entretenir le matériel ce qui n'est pas satisfaisant aujourd'hui.**

- **Seriez-vous favorable à un grand débat avec les enseignants et les usagers des collèges, afin d'appréhender, puis de traiter et de maîtriser le rôle et l'utilisation de ces nouveaux outils ?**

**Oui très favorable car l'utilisation du numérique pose des problèmes bien plus vastes qu'il peut n'y paraître.**

**Formation des enseignants, accompagnement continu des pratiques pour les adapter à l'évolution des technologies, relations avec les élèves et leurs familles, règles éthiques, transparence, et responsabilité professionnelle.**

**Choix politiques du Conseil départemental et de l'Etat en matière de systèmes d'exploitation et de logiciels. Microsoft, MAC OS, Linux,.. c'est un choix politique stratégique à assumer sur le long terme. Il faut sortir l'Education des griffes du commerce mondial aussi dans ce secteur. C'est possible de grandes administrations nationales l'ont déjà fait et de petites collectivités aussi.**

➤ **L'hygiène des sanitaires**

**Les sanitaires des collèges sont dans la plupart des cas dans un très mauvais état.**

**Plusieurs raisons peuvent être avancées : sanitaires vétustes, manque d'entretien (manque de savon, de papier hygiénique et de séchoir).**

**Ce manque d'entretien est souvent la conséquence d'un épuisement du personnel qui constate que le travail n'est pas respecté, et qui le conduit à maintenir les toilettes fermés la plus grande partie de la journée.**

**Pourtant, les jeunes doivent pouvoir bénéficier de sanitaires en bon état.**

- **Quelles actions pourriez-vous proposer pour sensibiliser les jeunes à l'hygiène de leurs toilettes ?**

**Sensibiliser oui mais tout d'abord mise en place d'un véritable plan d'investissement pluri annuel et d'un plan de suivi. Les toilettes des établissements scolaires connaissent un taux de fréquentation et inévitablement d'usure bien plus élevées que n'importe quelle administration ou entreprise. Pourtant ces lieux ne bénéficient pas du nombre de personnels correspondant, de budgets à la hauteur de leurs usages. C'est donc d'abord ce taux de fréquentation qu'il convient de mettre en lumière.**

**Il est inadmissible que faute de personnels pour assurer la sécurité dans les étages certaines toilettes soient fermées et ce sans rapport avec leur vétusté.**

**Il faut donc renforcer les équipes d'adultes en relation avec les élèves, et celles des personnels chargés de la maintenance.**

**Ensuite ou en parallèle il conviendra de mettre en place des actions de sensibilisation à la santé et non de culpabilisation pour dédouaner la collectivité de ces carences.**

**Les outils de concertation associant les élèves CESC, CHS, doivent pouvoir fonctionner durablement et retrouver le sens que les textes leur prêtent à l'origine.**

- Quelles sont vos propositions pour remédier à cet état de fait ?

Voir réponse au dessus.

## 5- Et votre participation ?

Le Val d'Oise compte 109 collèges et sera doté de 42 élus, c'est-à-dire que chaque élu aura en moyenne à siéger dans près de 3 établissements. Or, de nombreux conseils d'administration constatent l'absence régulière des élus du Conseil Général.

- Quelles sont vos propositions pour maintenir un dialogue de qualité entre les élus départementaux, les professionnels de l'Education et les usagers des collèges ?

**Non cumul des mandats tout d'abord.**

**Un Conseiller départemental doit faire de son mandat le centre de son activité et être le référent des collèges de son territoire.**

**La réforme actuelle des cantons est incohérente avec ce postulat. Il est à craindre qu'un conseiller départemental siégeant dans un collège hors de son canton ne soit pas vraiment à même de maintenir un dialogue constant et pas seulement lors des CA, avec le collège qui lui est attribué.**

**C'est pourtant indispensable.**

**Il faut privilégier la relation de proximité et donner à chaque conseiller départemental les formations et accompagnements nécessaires pour assumer ses responsabilités.**

**Ce doit être ensuite un choix personnel du Conseiller départemental qui peut et doit être sanctionné par les électeurs sur la base d'un bilan d'activité annuel. Il est cependant nécessaire qu'une coordination soit mise en place avec les différentes administrations pour éviter que les CA des collèges se tiennent en même temps, et pour cela que les calendriers soient établis avec bien plus d'anticipation et enfin que les Conseillers départementaux ne soient pas appelés à assurer une représentation dans une foultitude d'instances.**

**6- Et vous associations quelles sont vos revendications, quelles sont vos propositions ?**

*Elus ou pas élus je propose, avec mes amis du Front de Gauche avec qui je me présente sur Sarcelles, de poursuivre avec vous le débat et de prolonger dans l'action les convictions qui sont les nôtres, celles que nous partageons en faveur de l'enseignement public.*

*Je reste à votre écoute.*

**Manuel ALVAREZ**

**Candidat PCF-Front de Gauche sur Sarcelles**

Sarcelles le 14 Mars 2015